SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1860 **1er août 2013**

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors IIM S.A. ... 89245
AIG Luxembourg Financing Limited 89279
A&T Consulting S.A. 89245
Avis Budget International Financing S.à r.l. 89275
Bantleon Invest S.A. 89258
BELVAL 5 Nord S.A. 89248
Centrix Beteiligungen AG 89244
CPM Partners S.A. 89280
CSN Resources S.A. 89246
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg 89243
GIP II MP Luxco B S.à r.l. 89259
Hamsan S.à r.l. 89249
Italia Style s.à r.l. 89280
Kupari Holding S.à r.l. 89234
Leeward Ventures Partners 89235
Licorne Participations S.A. 89234
Logoplaste Invest S.A. 89234
Lutronic Holding S.A. 89234
Lutronic International S.A. 89235
LuxMonitoring S.à r.l. 89246
Magellan Holding S.à r.l. 89235
Metanoia S.A. 89236
Mimar S.A. 89235
Mimar Sinan S.A. 89235
Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A. 89236
Monaco Marine S.A. 89243
Moselle Parc S.à r.l. 89247
OHSF Funding II S.à r.l. 89238
Opernplatz (GP) S.à r.l. 89236
Outlet Mall Group Holding S.à r.l. 89236
Palenque S.A., SPF 89238
Pallavicini Group S.A. 89237
Panolux S.A. 89248
Paradigm Geotechnology Holdings 89237
Paradigm Geotechnology Holdings 89241
Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l. 89240
Pavillon Nonnewisen, s.à r.l. 89248
Peter & Clark - Multilingual Communication 89243
PIE Group II S.à r.l. 89238
PIE Group S.A. 89239
Pizzeria Gran Sasso S.àr.l. 89244
Poes 89239
Portfolio West 89238
Portfolio West 89237
Portfolio West 89238
Praetor Global Fund 89240
Praetor SICAV 89241
PR Dojan Trading S.A. 89239
PRECO III Finance S.à.r.l. 89240
PROCESS DISTRIBUTING Luxembourg 89241
Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. 89245
Profima S.A. 89239
ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l. 89236
ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. 89240
Prudential Property Investment Managers (Luxembourg) S.A. 89237
Quinside Holding S.A. 89247
Ramirez-Data S.A. 89241
Redmond Consulting S.A. 89242
RE German Small Properties S.à r.l. 89242
RE German Small Properties Two S.à r.l. 89258
RP Lux Energy S.à r.l. 89265
Treveris Investments S.A. 89244
Vanilux S.A. 89242

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Logoplaste Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.419.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGOPLASTE INVEST S.A.

Signatures

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2013078741/12.

(130096669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Licorne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.135.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour compte de Licorne Participations S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013078737/12.

(130096726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lutronic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.264.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078750/12.

(130097207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Kupari Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

—

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 11 juin 2013

En date du 11 juin 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. d'accepter les démissions de Monsieur Jean-Marie Bettinger et de Madame Magali Fetique de leur mandat de gérants de la Société, avec effet au 11 juin 2013.

2. nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société, avec effet au 11 juin 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Madame Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, née le 24 janvier 1974 à Mexico (Mexique), résidant au 14 Rue de Neudorf L-2222, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

KUPARI HOLDING S.àr.l.

Référence de publication: 2013078706/18.

(130097518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.373.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 juin 2013 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Peter VANDERBRUGGEN, directeur d'entreprise, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, Londres, Royaume-Uni, gérant.

- Mr Florian BERTHIER, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour LEEWARD VENTURES PARTNERS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013078715/17.

(130096655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Lutronic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.208.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078753/12.

(130097371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Magellan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.262.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013078788/12.

(130096609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mimar Sinan S.A., Société Anonyme,

(anc. Mimar S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 143.289.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mimar Sinan S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013078803/13.

(130097014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.955.

—

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Juin 2013.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.

Mr. Shamuel Lechner / Romain Georges Thillens / Mr. Donique H.J.G. Ransquin

Gérant A / Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2013078808/13.

(130097427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Metanoia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 107.025.

—

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013078802/11.

(130096628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Opernplatz (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.790.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078839/10.

(130097452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013078841/10.

(130096592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.746.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078877/10.

(130097383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pallavicini Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.148.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2013

La démission de EASIT S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

CUSTOM S.A., RCS B 124 470, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période De deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
PALLAVICINI GROUP S.A.
REGGIORI Robert
Administrateur

Référence de publication: 2013078879/17.

(130097260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Paradigm Geotechnology Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 juin 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078881/16.

(130097075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Prudential Property Investment Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.483.

—

Les comptes annuels, pour la période du 20 juillet 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078878/11.

(130097279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Portfolio West, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.479.

—

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013078869/10.

(130096698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Portfolio West, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.479.

—

Le bilan au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013078870/10.

(130096714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.951.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078848/10.

(130097370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Portfolio West, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.479.

—

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013078868/10.

(130096673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Palenque S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.053.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 5 juin 2013

- Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 7 mai 1972 à Évreux (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013078862/12.

(130097325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

—

Les statuts coordonnés au 11/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013078892/12.

(130096797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PR Dojan Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.755.

—

Aux actionnaires de la société

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 31 mai 2013. Laurent MULLER.

Référence de publication: 2013078896/11.

(130097251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Poes, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9696 Winseler, 67, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.844.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juin 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013078895/13.

(130097398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PIE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.812.

—

Les statuts coordonnés au 11/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013078893/12.

(130096693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Profima S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.852.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 juin 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

PROFIMA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013078904/18.

(130097256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013078898/15.

(130097563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PRECO III Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.714.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

M. Philip Barret / M. Kaushik Shah

Conseil de gérance

Référence de publication: 2013078900/13.

(130096749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

—

EXTRAIT

En date du 10 juin 2013, la Société décide de renommer avec effet au 14 janvier 2013 et ce que jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014, les gérant de la Société suivants;

Madame Muriel Hélène BUCHET;

Monsieur Oleg WILLIAMSON;

Monsieur Martjin ROUWENHORST; et

Monsieur Nigel PARSONS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078883/16.

(130096859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.745.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078875/10.

(130097384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PROCESS DISTRIBUTING Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 141.611.

—

Procés-verbal de l'Assamblée Générale du Directeur unique Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 03/06/2013 sous la présidence de Mr. Jean-Paul BRAUD représentant la majorité qualifiée des associés de la succursale.

L'assemblée prend à l'unanimité, la résolution suivante:

1. Transfert du siège social du 6 rue Henri Schnadt, 2530-Luxembourg au 6 rue Jean Engling, 1466-Luxembourg

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 09h30.

Luxembourg, le 03/06/2013.

Signature

Le président

Référence de publication: 2013078903/16.

(130096453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Praetor SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.117.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour PRAETOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013078899/15.

(130096769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Paradigm Geotechnology Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.421.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078882/11.

(130097496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ramirez-Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 59.574.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013078922/12.

(130097369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Vanilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 25.890.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2013 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Mr Joseph WINANDY, Mme Anne-Marie LOOSE, Mr Ignace VANDENBERGHE et de la société VANIBEL N.V. représentée par Mr Ignace Vandenberghe, 22, Papenaard, B-9830 Sint-Maitens Latem.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Mademoiselle Philippine VANDENBERGHE.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013078152/20.

(130095842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Redmond Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.519.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme REDMOND CONSULTING S.A., avec siège social à à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, dénoncé en date du 2 janvier 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, et liquidateur, Maître Elisabeth ALVES, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Elisabeth ALVES
Le liquidateur

Référence de publication: 2013078194/20.

(130096688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.
Manacor (Luxembroug) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2013078927/14.

(130097169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

—

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 10. April 2013

...

12.7 Bestellung Wirtschaftsprüfer für 2013

Der Verwaltungsrat bestellt PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2013.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juni 2013.

Für die Richtigkeit

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg

Gerard-Jan Bais / Björn A. Senger

Managing Director / Director

Référence de publication: 2013078495/20.

(130097026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Monaco Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078812/11.

(130096748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Peter & Clark - Multilingual Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

—

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2013

Première résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de l'administrateur-délégué de Monsieur Peter Smets, demeurant professionnellement à L-1512 Luxembourg, 7 rue Pierre Federspiel.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur-délégué à partir de la présente assemblée, Monsieur Michel Grevesse-Sovet, demeurant professionnellement à L-1512 Luxembourg, 7 rue Pierre Federspiel.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur de Monsieur Peter Smets, demeurant professionnellement à L-1512 Luxembourg, 7 rue Pierre Federspiel.

Quatrième résolution

Le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Référence de publication: 2013078022/23.

(130096113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pizzeria Gran Sasso S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.317.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013078894/11.

(130097196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Centrix Beteiligungen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.602.

—

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 07 juin 2013, Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Bartosz SZLAPKA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Yves BIEWER représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Cédric JAUQUET représentant permanent, et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 17.06.2013.

Pour: CENTRIX BETEILIGUNGEN AG

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013078393/20.

(130097225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Treveris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.702.

—

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 27.05.2013 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Die Adressen von Nicolas Cotoner Martos, Administrateur Catégorie B, sowie Romain Thillens und Christophe Blondeau, beide Administrateure Catégorie A haben sich geändert;. Blondeau Christophe: von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg nach 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Nicolas Cotoner Martos: von 24, Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg nach 37, Rue Nicolas Mersch, L-5861 Fentange. Romain Thillens: von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg nach 10, Avenue Nicolas Kreins, L-9536 Wiltz. Der Beschluss lautet die Änderung der Adressen soll auch hier mit sofortiger Wirkung vorgenommen werden.

Die Adresse vom Commissaire aux comptes hat sich ebenfalls geändert und soll auch hier mit sofortiger Wirkung geändert werden: H.R.T Révision von 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg nach 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Zweiter Beschluss:

Die Mandate der Administrateure de Catégorie A und B sowie das Mandat für den Commissaire aux comptes werden mit sofortiger Wirkung verlängert bis zur Generalversammlung der Aktionäre für das Jahr 2013 die im Jahre 2014 stattfinden wird.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 14.06.2013.

Référence de publication: 2013078137/23.

(130096268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Prodac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.846.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078873/10.

(130097322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A&T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 1, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

—

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social est transféré du 20 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 1 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, à compter du 22 avril 2013.

2. Monsieur Kristian Horsburgh et Mademoiselle Kendra Horsburgh sont nommés en tant que nouveaux administrateurs, à compter du 22 avril 2013.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Karl Horsburgh, administrateur-délégué

- Kristian Horsburgh, employé privé, né le 16 mai 1984 à Luxembourg, demeurant au 7 Wieweschgaass, L-8395 Septfontaines, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 22 avril 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018,

- Kendra Horsburgh, Dancer choreographer, née le 21 novembre 1986 à Luxembourg, demeurant au 13A Wehwell Road, N19 4LS London, United Kingdom, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 22 avril 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Le 13 juin 2013.
Pour extrait conforme
Karl Horsburgh
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013078205/25.

(130097417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

—

En date du 07 juin 2013, l'associé unique de la Société, a décidé:

- de renouveler le mandat de:

* Deloitte Audit Sàrl, 560, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

en qualité de réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2013.

- de renouveler le mandat de Messieurs:

* Andrew Smith, ayant son adresse professionnelle au Bow Bells House, One Bread Street, EC4M 9HH London, Royaume Uni,

* Charlie Macrae, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

* Jon Lekander, ayant son adresse professionnelle au Bow Bells House, One Bread Street, EC4M 9HH London, Royaume Uni

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

en qualité d'administrateurs de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.
Société anonyme
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013078207/25.

(130096490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

LuxMonitoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 168.107.

—

Constatation de cession de parts sociales

Suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous-seing privé, signées par les cédants et les cessionnaires et acceptées par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société LuxMonitoring S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Pascal BENEDET, ingénieur industriel, né le 5 juillet 1973 à Thionville, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 4B, rue de la confiance: soixante-quinze parts sociales	75
Monsieur Jean-Marc POTT, employé né le 04/10/1970 à Luxembourg, demeurant L-5635 Mondorf-les-Bains, 4a, avenue Docteur Ernest Feltgen: soixante-quinze parts sociales	75
Monsieur Wolfgang HOLBACH, administrateur, né le 2 décembre 1959 à Trêves (D), demeurant à D-54441 Wellen, 11, rue Rubersberg: soixante-quinze parts sociales	75
Monsieur Serge WAGNER, administrateur, né le 10 juillet 1963 à Dudelange, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 1A, rue Gelscheid: soixante-quinze parts sociales	75
Total: TROIS CENTS parts sociales	300

Leudelange, le 17/06/2013.

Pour extrait conforme
Pascal BENEDET / Jean-Marc POTT / Wolfgang HOLBACH / Serge WAGNER
Les associés
Claude DUPONT / Claude DEITZ
Les gérants

Référence de publication: 2013078725/30.

(130097195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

CSN Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.403.

—

En date du 13 juin 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Martin Paul Galliver, au poste d'Administrateur A, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de Johannes Laurens de Zwart, au poste d'Administrateur A, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de Catalino Nunes Moniz Cabrai, au poste d'Administrateur A, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014;

- Réélection de Mario Henrique Melillo, au poste d'Administrateur B, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014.

- Décision de ne pas réélire Deloitte Audit S.à r.l. au poste de Réviseur d'entreprises agréé;

- Nomination de Pricewaterhousecoopers Luxembourg, une société coopérative de droit Luxembourgeois, ayant pour adresse le 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B65477, au poste de Réviseur d'entreprise agréé, pour l'audit des comptes de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CSN Resources S.A.
Johannes Laurens de Zwart
Administrateur A

Référence de publication: 2013078423/25.
(130096736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Moselle Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 148.841.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.
Sharon Callahan
Gérant

Référence de publication: 2013078817/12.
(130097566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Quinside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 73.574.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FERLAND GROUP MANAGEMENT S.A., une société de droit Panaméen, ayant son siège social au Mossfon Building, 2 ème étage, East 54 th Street, Panama, République du Panama, représentée par Mr. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société QUINSIDE HOLDING S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73574, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 15 mars 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré;

III. la comparante est l'associé unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2013. Relation: LAC/2013/25711. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078913/49.

(130097565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Panolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.887.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANOLUX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013078880/11.

(130097317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pavillon Nonnewisen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.119.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Brasserie Nationale S.A.

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2013078887/11.

(130096991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

BELVAL 5 Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.318.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société BELVAL 5 NORD S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2013.

L'assemblée a décidé:

De réélire les administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019

- Monsieur Sgreccia Marco
- Monsieur Marochi Fabio
- Monsieur Lahure Tom

De réélire l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019

- Monsieur Marochi Fabio

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Premium Advisory Partners S.A. ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, rue Cents, 126 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136449 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019, étant donné que le mandat de Premium Investment Partners S.A. est venu à terme.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2013078330/24.

(130097484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Hamsan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 177.887.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Vafa Moayed Sanandaji, born on August 7 th , 1958 in Casablanca, Morocco, having his professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- BMC Consultancy Ltd, a company incorporated under the laws of the Isle of Man, having its registered address at PO Box 665, Bridge Chambers, West Quay, Ramsey, Isle of Man, IM99 4PD, registered with the Companies Registry of the Isle of Man under number 002514V;

here both represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on June 4, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Hamsan S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at nine hundred and seventy-five thousand Canadian Dollars (CAD 975,000.-) represented by nine hundred and seventy-five (975) shares with a nominal value of one thousand Canadian Dollars (CAD 1,000.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

- Three hundred and twenty-five (325) shares have been subscribed by Mr. Vafa Moayed Sanandaji, prenamed; and
- Six hundred and fifty (650) shares have been subscribed by BMC Consultancy Ltd, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of nine hundred and seventy-five Canadian Dollars (CAD 975,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand one hundred Euro (€ 2,100.-).

Resolutions of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders resolves to:

1. Determine the number of manager at two (2).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Mr. Afshin Moayed, born on October 1 st , 1990 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his address 42, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

- *Category B Manager:*

* Mr. Marcel Stephany, born on September 4 th , 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- M. Vafa Moayed Sanandaji, né à Casablanca, Maroc, le 7 août 1958 ayant son adresse professionnelles au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- BMC Consultancy Ltd, une société constituée sous les lois de l'Île de Man, ayant son siège social au PO Box 665, Bridge Chambers, West Quay, Ramsey, Île de Man, IM99 4PD, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 002514V;

Représentée par Mme Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 4 juin 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Hamsan S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à neuf cent soixante-quinze mille Dollars Canadiens (CAD 975.000,-) représenté par neuf cent soixante-quinze (975) parts sociales ayant une valeur nominale de mille Dollars Canadiens (CAD 1.000,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par ui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;

- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

- Trois cent vingt-cinq (325) parts sociales ont été souscrites par M. Vafa Moayed Sanandaji, prénommé; et

- Six cent cinquante parts (650) parts sociales ont été souscrites par BMC Consultancy Ltd, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de neuf cent soixante-quinze mille Dollars Canadiens (CAD 975.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cent Euros (€ 2.100,-).

Décisions de l'assemblée générale des associés

L'assemblée générale des associés a décidé de:

1. Déterminer le nombre de gérant à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Afshin Moayed, né le 1 er octobre 1990 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 42, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2013. Relation: ECH/2013/1056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077834/504.

(130096039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

RE German Small Properties Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Garant

Référence de publication: 2013078930/14.

(130097189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Bantleon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.580.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bantleon Invest S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Sandra Ehlers / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2013079237/13.

(130098686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GIP II MP Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.510.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Global Infrastructure Partners II-B, L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with its registered office at 1 st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1343 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me May N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 May 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of GIP II MP B Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated19 March 2013, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.510 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create five thousand (5,000) new class A shares, five thousand (5,000) new class B shares, five thousand (5,000) new class C shares, five thousand (5,000) new class D shares, five thousand (5,000) new class E shares, five thousand (5,000) new class F shares, five thousand (5,000) new class G shares, five thousand (5,000) new class H shares, five thousand (5,000) new class I shares and five thousand (5,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company to be amended and restated pursuant to item 6 of the agenda.

2 To re-qualify the current twenty thousand (20,000) shares of the Company with nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each into five thousand (5,000) class A shares, five thousand (5,000) class B shares, five thousand (5,000) class C shares and five thousand (5,000) class D shares with nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) to fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.-), with payment of a share premium in a total amount of two hundred seventy-three thousand eight hundred eighty four dollars of the United States of America (USD 273,884.-).

4 To issue five thousand (5,000) new class E shares, five thousand (5,000) new class F shares, five thousand (5,000) new class G shares, five thousand (5,000) new class H shares, five thousand (5,000) new class I shares and five thousand (5,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1,-) each (together the "Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company to be amended and restated pursuant to item 6 of the agenda.

5 To accept subscription for the Shares by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new Shares for an aggregate contribution amount of three hundred three thousand eight hundred eighty-four dollars of the United States of America (USD 303,884).

6 To amend articles 5, 7, and 28 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items.

7 To allocate five thousand dollars of the United States of America (USD 5,000.-) out of the share premium account to the legal reserve account.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create five thousand (5,000) new class A shares, five thousand (5,000) new class B shares, five thousand (5,000) new class C shares, five thousand (5,000) new class D shares, five thousand (5,000) new class E shares, five thousand (5,000) new class F shares, five thousand (5,000) new class G shares, five thousand (5,000) new class H shares, five thousand (5,000) new class I shares and five thousand (5,000) new class J shares, with a nominal value of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company as amended.

Second resolution

The Shareholder resolved to re-qualify the current twenty thousand (20,000) shares of the Company with nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each into five thousand (5,000) class A shares, five thousand (5,000) class B shares, five thousand (5,000) class C shares and five thousand (5,000) class D shares with nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand dollars of the United States of America (USD 30,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) to fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.-), together with the payment of a share premium in a total amount of two hundred seventy-three thousand eight hundred eighty-four dollars of the United States of America (USD 273,884.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue five thousand (5,000) new class E shares, five thousand (5,000) new class F shares, five thousand (5,000) new class G shares, five thousand (5,000) new class H shares, five thousand (5,000) new class I shares and five thousand (5,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1,-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company to be amended and restated pursuant to the sixth resolution herein after.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for five thousand (5,000) new class E shares, five thousand (5,000) new class F shares, five thousand (5,000) new class G shares, five thousand (5,000) new class H shares, five thousand (5,000) new class I shares and five thousand (5,000) new class J shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1,-) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of two hundred seventy-three thousand eight hundred eighty-four dollars of the United States of America (USD 273,884.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of three hundred three thousand eight hundred eighty-four dollars of the United States of America (USD 303,884) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the Shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5, article 7 and article 28 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said articles will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50,000.-) divided into five thousand (5,000) class A shares (each a "Class A Share"), five thousand (5,000) class B shares (each a "Class B Share"), five thousand (5,000) class C shares (each a "Class C Share"), five thousand (5,000) class D shares (each a "Class D Share"), five thousand (5,000) class E shares (each a "Class E Share"), five thousand (5,000) class F shares (each a "Class F Share"), five thousand (5,000) class G shares (each a "Class G Share"), five thousand (5,000) class H shares (each a "Class H Share"), five thousand (5,000) class I shares (each a "Class I Share") and five thousand (5,000) class J shares (each a "Class J Share"), with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

« **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares).

The redemption price per share within a class of shares shall be set by the Manager(s) at a price that cannot be lower than (a) the nominal value of each redeemed share and not higher than (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any Distributable Sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

in accordance with Article 28 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

"Distributable Sums" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

DS = (NP + P+ CR) - (L + LR)

Whereby:

DS= Distributable Sums

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association."

« **Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In respect of each distribution of dividends, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

1. first, each Class A Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point ninety per cent (0.90%) of the nominal value of such share, then,

2. second, each Class B Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point eighty-five per cent (0.85%) of the nominal value of such share, then,

3. third, each Class C Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point eighty per cent (0.80%) of the nominal value of such share, then,

4. fourth, each Class D Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal value of such share, then,

5. fifth, each Class E Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of than zero point seventy per cent (0.70%) of the nominal value of such share, then,

6. sixth, each Class F Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of such share, then,

7. seventh, each Class G Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of such share, then,

8. eighth, each Class H Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of such share, then,

9. nineth, each Class I Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of such share, then,

10. tenth, each Class J Share (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of such share (together the "Profit Entitlement"), and

11. eleventh, any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

Seventh resolution

The Shareholder resolved to allocate five thousand dollars of the United States of America (USD 5,000.-) out of the share premium account to the legal reserve account.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de mai,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Global Infrastructure Partners II-B, L.P. un «limited partnership» régi par les lois de Guernesey, ayant son adresse au 1 st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsay, GY1 1AR et enregistré au Register of Limited Partnerships of the Island of Guerney sous le numéro 1343 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître May N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de GIP II MP B Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,000.-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mars 2013, pas encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.510 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu du point 6 de l'ordre du jour.

2 Requalification des vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune en cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

3 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 273.884,-).

4 Emission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) (ensemble les «Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu du point 6 de l'ordre du jour.

5 Acceptation de la souscription au Parts Sociales par l'Associé pour un montant total de trois cent trois mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 303.884,-) par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

6 Modification des articles 5, 7 et 28 des statuts de la Société, pour refléter les éléments ci-dessus.

7 Allocation de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu de la sixième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de requalifier les vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) en cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 273.884,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges prévus par les statuts tels que modifiés et refondus en vertu de la sixième résolution ci-après.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 273.884,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de trois cent trois mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 303.884,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente mille (30.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5, l'article 7 et l'article 28 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits articles seront dorénavant rédigés respectivement comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A (chacune une «Part Sociale de Catégorie A»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (chacune une «Part Sociale de Catégorie B»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C (chacune une «Part Sociale de Catégorie C»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie D (chacune une «Part Sociale de Catégorie D»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie E (chacune une «Part Sociale de Catégorie E»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie F (chacune une «Part Sociale de Catégorie F»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie G (chacune une «Part Sociale de Catégorie G»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie H (chacune une «Part Sociale de Catégorie H»), cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie I (chacune une «Part Sociale de Catégorie I») et cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie J (chacune une «Part Sociale de Catégorie J»), ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat par part sociale au sein d'une classe de parts sociales doit être fixé par le conseil d'administration à un montant qui ne peut pas être plus bas que (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et qui ne peut pas être plus élevé que (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les Sommes Distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 28 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

«Sommes Distribuables» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable ou toutes autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital et des réserve légales liées à la classe de parts sociales qui doit être annulée mais réduits de (i) tous déficits (y compris les déficits reportés) et (ii) toutes sommes à intégrer à la ou aux réserve(s) en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant à chaque fois dans les comptes intérimaires correspondants (afin de clarifier, sans double comptabilisation) de telle sorte que:

SD = (BN + P + RC) - (D + RL)

Etant entendu que:

SD = Sommes distribuables

BN = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés en avant)

P = toute prime d'émission librement distribuable ainsi que toutes autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction du capital et des réserve légales liées à la classe de parts sociales qui doit être annulée

D = déficits (y compris les déficits reportés)

RL = toutes sommes à intégrer aux réserves en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts.»

« **Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

1. en premier lieu, chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de virgule quatre-vingt-dix pour cent (0,90%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

2. en second lieu, chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quatre-vingt-cinq pour cent (0,85%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

3. en troisième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

4. en quatrième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

5. en cinquième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

6. en sixième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

7. en septième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

8. en huitième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

9. en neuvième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale d'une telle part sociale; puis

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10. en dixième lieu, chaque Part Sociale de Catégorie J (s'il y en a) portera un dividende cumulatif d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale d'une telle part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

11. en onzième lieu, après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Septième résolution

L'Associé a décidé d'allouer cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000,-) du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2013. REM/2013/897. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078579/359.

(130096664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

RP Lux Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.924.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RP Energy Investments Ltd., a BVI Limited Company, having its registered office at Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and with BVI company number 1743869,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "RP Lux Energy S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10 th , 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers composed of one or several class A managers and one or several class B managers. The managers are appointed by the shareholders which set the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A manager and (ii) at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegatees of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall start on this present day and end on December 31 st , 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

RP Energy Investments Ltd., prenamed and represented as stated above declares to subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers for an indefinite period:

a) Mr Erasmo Carlos BATTISTELLA, born on March 17 th , 1978 in Itatiba do Sul, Rio Grande do Sul (Brazil), with professional address at 653, Rua Manoel Portela, Passo Fundo - RS, 99010-115, Brazil, as class "A" manager; and

b) Castle Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.622, as class "B" manager.

2. The registered office of the Company is established at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

RP Energy Investments Ltd., une société à responsabilité limitée (Limited Company) régie par les lois des Iles Vierges britanniques, dont le siège social se situe à Castle Court, Coastal Building, PO Box 3200, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée sous le numéro 1743869,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, par vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "RP Lux Energy S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants son nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés par les associés qui déterminent le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Le (i) gérant unique ou, selon le cas, (ii) tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Aucune résolution du conseil de gérance sera valablement prise ou effective sans que les votes en faveur de (i) au moins un (1) gérant de la catégorie A, et (ii) au moins un (1) gérant de la catégorie B. Les Résolutions du conseil de gérance sont prises dans un procès-verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés dans la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille euros (EUR 20.000) par transaction et cent mille euros (EUR 100.000) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée laquelle devra avoir lieu endéans les délais fixés par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

RP Energy Investments Ltd., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Erasmo Carlos BATTISTELLA, né le 17 mars 1978 à Itatiba do Sul, Rio Grande do Sul (Brésil), résidant professionnellement au 653, Rua Manoel Portela, Passo fundo - RS, 99010-115, Brésil, comme gérant de catégorie A; et

b) Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et enregistrée avec le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.622, comme gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C: Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC/2013/24822. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013078952/549.

(130097154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Avis Budget International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.243.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with a share capital of USD 3,000,000.- (three million US Dollars), having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 163.229 (the "Shareholder")

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 24 May 2013

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of Avis Budget International Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 3,000,000.- (three million US Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "Company") under number B 163.243, incorporated by a notarial deed dated 19 August 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2614 dated 27 October 2011.

The articles of incorporation of the Company have been amended by one notarial deed dated 14 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 dated 14 April 2012.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the resolutions of the Shareholder of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) by issuing 1 (ONE) new share (the "Share") with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), so as to raise it from its current amount of USD 3,000,000.- (THREE MILLION US DOLLARS) to USD 3,000,025.- (THREE MILLION AND TWENTY-FIVE US DOLLARS);

2. Subscription and payment of the Share and the related share premium by a contribution in kind consisting of an existing, unquestioned and immediately payable claim against the Company, held by the Shareholder;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

4. Authorisation of the sole manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company;

5. Miscellaneous.

The Shareholder of the Company, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) by creating and issuing 1 (ONE) new share with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), so as to raise it from its current amount of USD 3,000,000.- (THREE MILLION US DOLLARS) to USD 3,000,025.- (THREE MILLION AND TWENTY-FIVE US DOLLARS).

Second resolution

I. Subscription - Payments

Thereupon the prenamed Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe the Share with a nominal value of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS), and to make a payment in full for such new Share and the share premium by a contribution in kind consisting of an existing, unquestioned and immediately payable claim against the Company amounting to USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS) held by the Shareholder (the "Contribution").

Such contribution of USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS) is to be allocated as follows:

(i) The amount of USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and

(ii) The amount of USD 56,899,975.- (FIFTY-SIX MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE US DOLLARS) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It appears from a "Valuation certificate in view of a contribution in kind" prepared by the sole manager of the Company and presented to the notary that the sole manager of the company has evaluated the Contribution at least at USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS), which therefore is worth at least the nominal value of the Share issued in consideration and connected share premium.

2. Effective implementation of the aforementioned Contribution

The Shareholder declares that:

- it has the sole legal and beneficial title and right over the Contribution and possesses the power to assign it, it being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward the Company and any third party.

3. Valuation of the aforementioned contributions

It furthermore appears from the aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" signed by the sole manager of the Company on 24 May 2013 that the total value of the Contribution made to the Company amounts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

to no less than USD 56,900,000.- (FIFTY-SIX MILLION NINE HUNDRED THOUSAND US DOLLARS), and that USD 25.- (TWENTY-FIVE US DOLLARS) of this total amount be considered as corporate capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence, the value and the free transferability of the Contribution has thus been given to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The Sole Shareholders of the Company declares that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the aforementioned contributions.

The aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscription and Contribution. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- AB Luxembourg Holdings S.à r.l.:

120,001 (ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND AND ONE) shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at three million and twenty five United States Dollars (USD 3,000,025.-) divided into one hundred twenty thousand and one (120,001) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholder of the Company resolved to authorize the sole manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately six thousand six hundred euro (EUR 6,600). Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.229 (ci-après l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 24 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associé unique de la société Avis Budget International Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 3.000.000,- (trois millions de dollars américains) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.243 (ci-après la «Société») constituée par acte notarié en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2614 du 27 octobre 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 14 avril 2012.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale (la «Part Sociale») ayant une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS), pour le porter de son montant actuel de USD 3.000.000,- (TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS) à USD 3.000.025,- (TROIS MILLIONS ET VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS);

2. Souscription et libération de la Part Sociale et de la prime d'émission afférente moyennant un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible à l'encontre de la Société et détenue par l'Associé;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Autoriser le gérant unique de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société

5. Divers.

L'Associé unique de la Société, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) par la création et l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS), pour le porter de son montant actuel de USD 3.000.000,- (TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS) à USD 3.000.025,- (TROIS MILLIONS ET VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS).

Deuxième résolution:

1. Souscription - Libération:

Ensuite, l'Associé prémentionné de la Société, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire la Part Sociale d'une valeur nominale de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) et déclare libérer ladite Part Sociale et la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance certaine liquide et exigible à l'encontre de la Société détenue par l'Associé (ci-après «l'Apport»).

Cet apport de USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté comme suit:

(i) Le montant de USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) Le montant de USD 56.899.975,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS) doit être affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport à au moins USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) valant ainsi au moins la valeur nominale de la Part Sociale émise en question et la prime d'émission y afférente.

2. Mise en oeuvre des apports susmentionnés

L'Associé déclare:

- Qu'il a l'unique et plein titre et droit juridique et économique sur l'Apport et qu'il a le pouvoir de le céder librement et que l'Apport est légalement et contractuellement transférables librement;

- Que toute formalité supplémentaire requise dans le pays de provenance de l'Apport est actuellement remplie afin d'assurer que le transfert soit dûment effectué et formalisé et qu'il devienne effectif en tout lieu et opposable envers la Société et toutes les personnes tiers.

3. Évaluation des apports prémentionnés

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant signé par le gérant unique de la Société en date du 24 mai 2013 que la valeur globale du prédit Apport fait à la Société équivaut au moins à USD 56.900.000,- (CINQUANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS) et que USD 25,- (VINGT-CINQ DOLLARS AMERICAINS) de ce montant est à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et du libre transfert de l'Apport a été fournie à la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé unique de la Société déclare que toutes les formalités concernant le transfert de l'Apport à la Société seront réalisées.

Le «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant demeurera annexé au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Troisième résolution:

Partant, il est décidé d'accepter la souscription et libération dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- AB Luxembourg Holdings S.à r.l.

120.001 (CENT VINGT MILLE ET UNE) Parts Sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associé unique a décidé de modifier le 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions et vingt-cinq Dollars Américains (USD 3.000.025,-) représenté par cent vingt mille et une (120,001) parts sociales, entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.»

Cinquième résolution:

L'Associé unique de la Société décide d'autoriser le gérant unique de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société.

Coûts:

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2013. REM/2013/885. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013078240/220.

(130096532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.596.247,08.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

—

Il est porté à la connaissance des tiers que Chartis Overseas Limited, associé unique de la Société, a changé de dénomination et se nomme à présent American International Overseas Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG Luxembourg Financing Limited

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079182/13.

(130097892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CPM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 160.269.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s. à r.l. / A.T.T.C. Directors s. à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a . / A.T.T.C.(Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

J.P. Van Keymeulen / J.P. Van Keymeulen

Adm. Délégué / Adm. Délégué

Référence de publication: 2013079316/14.

(130098280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Italia Style s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 170.116.

—

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Mailey SCARANO, épouse MANCINI, employée privée, née à Charleroi (Belgique) le 11 avril 1985, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 2, Impasse Parivaux,

détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "ITALIA STYLE s. à r.l." (numéro d'identité 2012 24 26 190), avec siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'N Roll, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 170.116, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C, numéro 2021 du 14 août 2012,

s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'N Roll à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1 er .** Le siège social est établi à Bertrange.» La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCARANO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2013. Relation: CAP/2013/2060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 juin 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013079112/39.

(130097085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck